



Né en france, je n'arrive pas à avoir un certificat de nationalité

Par **tim**, le **04/10/2010** à **19:02**

Bonjour,

bonjour, mes parents étant décédés depuis longtemps j'ai pu avoir une photocopie de la carte d'identité française de mon père ainsi que la photocopie de son acte de naissance. Carte d'identité délivrée par L'AEF en 1958 où il est bien mentionné : Nationalité Française). et le tribunal de Boissy St. Léger refuse de me délivrer un certificat de nationalité française or je suis né en France et de parents français.

Par **mimi493**, le **04/10/2010** à **19:21**

La naissance en France n'apporte pas forcément de droit.

La nationalité française dans une colonie est aussi un problème (la nationalité a pu être perdue). Tout dépend des lieux et des dates (naissance de tout le monde), nationalité des parents etc.

Avez-vous fourni la copie intégrale de l'acte de naissance de chacun de vos parents ?

Quel est le motif de refus du CNF ?

Où habitez-vous aujourd'hui ?